



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SPÉCIFICITÉS DE L'APPEL À PROJETS RÉGIONAL

Conseils aux porteurs de projets

7 janvier 2022

CONTEXTE

Les bénéfices de la pratique du vélo sont nombreux :

-  **SANTÉ PUBLIQUE** face aux risques liés à la sédentarité
-  **ENVIRONNEMENT**, le vélo n'émet ni gaz à effet de serre ni polluants locaux
-  **SOCIAUX-ÉCONOMIQUES**, le vélo résorbe des inégalités de mobilité, crée des emplois et revitalise les centres-villes

Depuis 2018, le **PLAN NATIONAL VÉLO ET MOBILITÉS ACTIVES** a pour objectif de tripler la part modale du vélo dans les déplacements d'ici 2024.



LE FONDS MOBILITÉS ACTIVES

Mesure phare du plan national vélo, le fonds est doté de **350 M€ sur 7 ans**.
Sous forme d'appels à projets il soutient et accélère les projets cyclables des collectivités.

4 AAP ont déjà été mis en œuvre :

-  2019 : AAP Continuités Cyclables, 4 lauréats normands, + 1,6 M€ de subventions.
-  2020 : AAP Continuités Cyclables, 7 lauréats normands, ± 2,8 M€ de subventions.
-  2020 : AAP Aménagements Cyclables, 12 lauréats normands, ± 6,5 M€ de subventions.
-  2021 : AAP Aménagements Cyclables, en cours d'attribution.

L'APPEL À PROJET VÉLO 2022

Particularités :

- L'organisation est au niveau **RÉGIONAL**
- L'enveloppe est issue du fonds « **FRANCE RELANCE** »

 L'appel à projets est doté de **4,9 M€ POUR LA NORMANDIE**

 Le dépôt des projets doit se faire avant le **25 FÉVRIER 2022**, sur  demarches-simplifiees.fr

 Les lauréats seront informés avant **FIN JUIN 2022**

PROJETS ÉLIGIBLES

Deux catégories de projets sont éligibles.

👉 Les **PROJETS DE TYPE DISCONTINUITÉ** :

- Un carrefour complexe, un point noir de sécurité routière, un ouvrage de franchissement d'une infrastructure ou d'une barrière naturelle. Le projet doit s'inscrire dans un itinéraire existant
- Une discontinuité linéaire entre deux aménagements cyclables existants. Elle peut s'étendre sur 2 km (en milieu urbain) à 3 km (en milieu rural).

👉 Les **PROJET DE TYPE ITINÉRAIRE SÉCURISÉ** : aménagement cyclable sécurisé de type piste cyclable ou voie verte. La longueur de l'itinéraire subventionnable doit être inférieure à 15 km.

MATURITÉ DES PROJETS

Le projet présenté doit avoir fait l'objet d'études préliminaires.



Un **PLANNING DÉTAILLÉ** est attendu.



Les marchés de travaux ne peuvent être notifiés avant le dépôt du dossier sur la plateforme.
Ils le seront dans les 24 mois après le dépôt du dossier.

36 MOIS APRÈS LE DÉPÔT DU DOSSIER, LE PROJET DEVRA ÊTRE EN SERVICE.

La **CONVENTION DE FINANCEMENT**, élaborée avec la DREAL Normandie, sera signée **AVANT FIN 2022**.
Toutes les pièces nécessaires à sa signature devront être fournies au plus tard le 15 septembre 2022.

TAUX DE SUBVENTION ET CHOIX DES LAURÉATS

La subvention par projet est comprise entre 200 000 € et 1 M€.

Le taux d'aide pourra être modulé sachant que le taux de subvention maximal est de :

- **40 % à 50 %** pour les projets situés dans une unité urbaine de moins de 100 000 habitants
- **20 à 30%** du montant de l'assiette éligible dans les autres zones.

La part financée par le maître d'ouvrage ne peut être inférieure à 20 % du montant total.

Les DSIL et DSID constituent également des leviers de financement complémentaires à cet appel à projets.

 Un **COMITÉ DE SÉLECTION**, composé et présidé par le **PRÉFET DE RÉGION**, choisit les lauréats.
Il s'appuie sur la cellule régionale France Mobilités (DREAL, Cerema, Banque des Territoires, ADEME).

VIE DU PROJET



UN COMPTEUR VÉLO AUTOMATIQUE, connecté à la « plate-forme nationale des fréquentations » de Vélo & Territoires sera mis en place pour les projets supérieurs à 500 000 € HT.
Les coûts induits sont subventionnables.

Nouveauté

L'entretien en toute saison des infrastructures cyclables étant primordial, le porteur de projet décrira sa politique actuelle ou envisagée de suivi de l'état des pistes cyclables.



Il pourra s'appuyer s'il le souhaite sur l'application **PLAN SÉCURITÉ VÉLO**

PLAN SECURITE VELO (PSV)

PSV est une déclinaison à l'attention des cyclistes de l'application nationale « Ma route en deux-roues motorisé ».



Démarche initiée par la DDTM du Calvados (démarche fonctionnelle depuis fin 2019), est portée depuis par les DDTM de l'Eure (démarche en cours de développement), et de la Seine-Maritime (démarche en cours de mise en place).

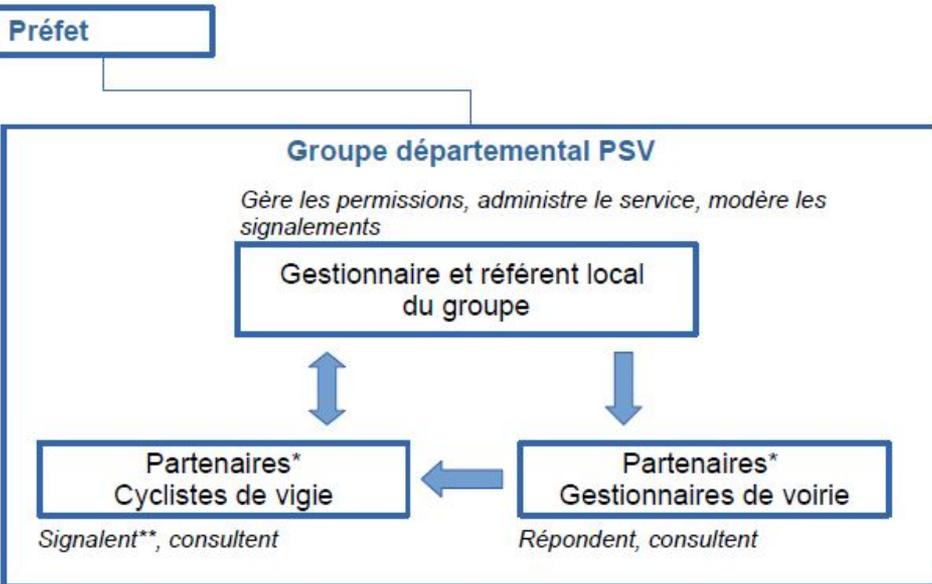


Application web fixe et mobile, collaborative et partagée au sein d'un groupe de partenaires



Identifier, localiser et suivre l'état des infrastructures et équipements routiers cyclables accidentogènes grâce à un dialogue entre gestionnaires voiries et des cyclistes vigies formés, filtrée par la DDTM

PLAN SECURITE VELO (PSV)



Exemple dans le Calvados

👉 Signalements remontés par les cyclistes de :
Gendarmerie, Police, DDTM, DIRNO, Académie de Caen, AUCAME, Véloisol, Déraillleurs, Toutenvélo, Elite course, station bee's, maison du vélo Thury

👉 Réponses aux signalements faites par les gestionnaires de voirie :
DIRNO, Conseil départemental, CU de Caen-la-Mer, Vire Normandie, Bayeux et Bayeux Intercom

GRILLE DE NOTATION

Deux axes sont considérés :

-  **La gouvernance du projet - 30 % de la note finale**
Notamment :
- Inscription dans une politique cyclable locale
 - Impacts attendus sur les déplacements du quotidien
 - Implication des associations ou des usagers (à défaut une consultation publique)
 - Cohérence du calendrier de réalisation

-  **La qualité technique - 70 % de la note finale**
Notamment :
- Conformité à la réglementation
 - Respect des recommandations du Cerema
 - Traitement des intersections en sécurité

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS

INSISTER SUR LE GAIN POUR LA MOBILITÉ DU QUOTIDIEN

Présenter le lien entre le projet et la politique de mobilité de la collectivité

Intégrer le diagnostic territorial du projet et son impact sur les mobilités du quotidien

Associer les parties prenantes du territoire dans les réflexions

NB : L'argumentaire touristique n'est pas exclu, mais il doit toujours venir en second lieu

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS

DÉMONTRER LA FAISABILITÉ DE PRINCIPE DU PROJET

Fournir des éléments techniques, financier et administratifs consolidés

Expliciter la cohérence du projet (le patchwork de solutions est à éviter)

Détailler la prise en compte des réglementations environnementales

Argumenter la maîtrise foncière

NB : si un projet n'est pas mature, mieux vaut parfois laisser le projet mûrir une année, et le présenter l'année suivante

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS

PRENDRE EN COMPTE LE VOLET SÉCURITAIRE DES AMÉNAGEMENTS

Respecter les recommandations du Cerema

Etre attentif aux ouvrages : dimensionnement, éclairage, usage l'hiver (gel), accessibilité ...

CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJETS

DERNIERS CONSEILS

Ne pas négliger la forme

Jouer de la complémentarité DSIL/AAP

Se rapprocher en amont du dépôt de projet des services de l'Etat

POUR ALLER PLUS LOIN

Vos interlocuteurs

 Sylvain RENAUD : sylvain.renaud@developpement-durable.gouv.fr / 02 35 58 65 02

 Jean-Matthieu FARENC : jean-matthieu.farenc@developpement-durable.gouv.fr / 02 35 58 65 09

Point contact spécifique

 aapmobilitésnormandie@developpement-durable.gouv.fr

Toutes les informations

 <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projet-velo-2022-a4104.html>

Dépôt des dossiers

 <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-amenagements-cyclables-en-normandie>